

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTINE-EN-PLAINE DU 16 SEPTEMBRE 2021

Membres : 23

Présents : 18

Votants : 20

Date convocation : 9 septembre 2021

Date affichage : 17 septembre 2021

Le conseil municipal de Castine-En-Plaine légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Tilly la Campagne, jeudi 16 septembre 2021 à 19 heures, sous la présidence de Madame Florence BOUCHARD, maire

Etaient présents : MATHON Patrice, SUEUR Jézabel, VIVIEN Béatrice, MAUNOURY Stéphane, LEBRETON Magalie, TANI Yolande, ANTOINE Jean-Jacques, CHESNEL Michelle, CARDON Vincent, JACQUES Sylvie, BODIN Éric, HAY Xavier, DESBONNES Chantal, CECIRE Sandrine, VILLAIN Frédéric, DEGRENNE Fabrice, HUBERT Romain.

Absents excusés : ROBERT Franck (pouvoir à Stéphane Maunoury), DORE Myriam (pouvoir à Florence Bouchard), CARLAT Céline

Absents : BIRGUL Hacer, BOURSIN Thomas

Pas d'observations sur le précédent compte rendu.

Madame SUEUR a été nommée secrétaire de séance.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Le pass sanitaire est obligatoire dans les salles communales, pour toute activité culturelle, sportive loisirs...et même pour une soirée organisée à titre privé. La vérification de ce pass est à la charge de l'organisateur.
- Remerciements reçus pour les subventions accordées de la part du comité Juno Canada, de l'association AAMABA, et des Amis du souvenir normand.
- Un mail de remerciements a été reçu concernant la soirée du 4 septembre.
- Le retrait des containers sélectifs aura lieu en septembre
- Une vigilance est demandée concernant les démarchages en vue de l'obtention des étrennes des services de Caen la mer
- La Maison de l'habitat accueille le grand public du 15 au 18 septembre pour informer sur l'accession à la propriété, information déjà diffusée sur le site et l'application de la commune.
- Projet du territoire = une réunion publique (élus et habitants) est prévue à Soliers le 13 octobre
- DIM a été reçu en mairie le 23 juillet et est consultable par toutes les personnes intéressées
- Terrain rue des canadiens : en attente de l'arrêté préfectoral pour confirmer qu'il appartient à la commune, afin d'effectuer une demande de prestation pour l'entretien

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX COMMUNAUX POUR LES ASSOCIATIONS

Afin de définir un cadre « légal » d'occupation par les associations et de les responsabiliser, Madame la maire propose de mettre en place des conventions de mise à disposition des locaux communaux aux différentes associations. Cette convention précise notamment qu'en cas de dégradation, il sera mis fin à la mise à disposition.

Le conseil municipal donne son accord pour autoriser Madame la maire à signer les conventions d'occupation des locaux communaux avec les associations concernées.

APPEL D'OFFRE RESTAURATION SCOLAIRE

Le marché de « fournitures de repas en liaison froide » au restaurant scolaire de Castine-en-Plaine attribué, pour la période 2018-2021 arrive à son terme le 31 décembre 2021.

Une nouvelle consultation doit être lancée pour les prestations de fourniture de repas au Restaurant Scolaire de Castine-en-Plaine à compter du 1^{er} janvier 2022.

L'objet du marché est la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire.

Le marché est passé selon la procédure adaptée en application des articles 26-II et 28 du code des marchés publics.

Le marché est conclu pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois par reconduction expresse soit une durée maximale de 4 ans.

Un avis d'appel d'offre sera publié dans les journaux.

Le dossier de consultation des entreprises DCE documents de consultation sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame la maire à engager la procédure de passation du marché public pour le marché des prestations de fournitures de repas en liaison froide au restaurant scolaire de Castine-en-Plaine
- d'autoriser Madame la Maire, à signer le marché à venir avec le prestataire retenu, ainsi que tous les documents nécessaires au dossier selon l'article L 2122-21-1 du CGCT.

OUVERTURE D'UN POSTE EN CANTINE ET GARDERIE

Madame la maire propose d'ouvrir un poste en renfort à la cantine et à la garderie compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants inscrits à ces activités périscolaires.

Le poste serait ouvert pour un temps de travail de 3 heures 30 par jour, soit de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h, sur la période scolaire.

Cela permettrait aux agents de proposer des activités aux enfants notamment en extérieur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial contractuel à compter du 4 octobre 2021 pour une durée hebdomadaire de 14 heures pour assurer le service à la cantine, et le soutien en garderie.

- Ce poste fera l'objet d'un contrat à durée déterminée établi en application des dispositions de l'article 3-3, 4° de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984. Ce contrat sera annualisé par rapport au temps scolaire.

- Madame la maire fixera le taux de rémunération qui se fera sur la base de l'échelle indiciaire C1

- Madame la maire est mandatée pour signer le contrat correspondant.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Madame Lebreton, adjointe au personnel, présente au conseil municipal, les propositions de modifications du temps de travail d'un agent.

Madame Carole LAVOUE a été nommée agent non titulaire sur un CDD pour une durée hebdomadaire de travail de 21.54/35^{ème}, depuis le 1^{er} septembre 2021. Suite à un réaménagement de son temps de travail, et avec l'accord de l'intéressée, son temps de travail est augmenté à 22.64/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2021. Un avenant au contrat de Madame Lavoué sera fait.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Lebreton, décide par 20 voix pour.

- De modifier le temps de travail hebdomadaire de l'agent dans les conditions exposées ci-dessus.

- D'autoriser Madame la maire à signer les documents nécessaires à l'application de cette décision.

OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE EN PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES

Madame la Maire expose que Monsieur Gallon, agent des services techniques, a depuis la création de la commune nouvelle un surcroît de travail. De plus, cela permettrait de former quelqu'un par anticipation avant le départ à la retraite de l'agent. Elle précise qu'il est possible de bénéficier sous certaines conditions, d'un contrat aidé, tel que présenté ci-dessous.

Le parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement. Avant de signer un contrat de recrutement d'un salarié en PEC, une convention doit être conclue entre l'employeur, le bénéficiaire, et le prescripteur. La demande de convention doit être déposée préalablement à l'embauche du bénéficiaire.

La conclusion d'une convention est conditionnée par la capacité et l'engagement de l'employeur à proposer et à mettre en œuvre les actions d'accompagnement et de montée en compétences, contrepartie obligatoire de l'aide financière de l'Etat.

La durée hebdomadaire du travail ne peut être inférieure à 20 heures, sauf lorsque la décision d'attribution de l'aide le prévoit en vue de répondre aux difficultés particulièrement importantes de l'intéressé.

Le titulaire d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi perçoit un salaire au moins égal au produit du montant du salaire minimum de croissance par le nombre d'heures de travail accomplies.

Dans le cadre du parcours emploi compétences, le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, est modulée entre 30 % et 60 %.

Sur le rapport de Madame la Maire après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- De créer un poste dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques.

- De préciser que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

- De préciser que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine

- De préciser que la commune bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec Pôle Emploi ainsi que de l'exonération des cotisations patronales.

- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention avec Pôle Emploi, et le contrat avec les salariés.

- Que Madame la Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DÉLIBÉRATION REDEVANCE SDEC ENERGIE

Madame la Maire explique que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que celui du Sdec Energie auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Madame la Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transports.

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution du gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente.

- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des 12 mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier. La recette correspondante sera inscrite au compte 70323.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, les propositions concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport.

AUTORISATION À SIGNER LE MONTANT DES INDEMNITÉS SUITE À L'INCENDIE DE LA SDF

Suite à l'incendie de la salle des fêtes, l'assurance a pris en charge le règlement du sinistre.

L'indemnité versée par l'assurance se fera en deux règlements :

- 387 802 € et ensuite 213 240 € soit un total de 601 402 €

Après avoir été informé du montant des indemnités, le conseil municipal, décide d'autoriser Madame la maire à signer la lettre d'accord concernant le chiffrage des indemnités établi par l'assurance que la commune percevra suite au sinistre subi par la salle des fêtes.

CHOIX SPS ET BUREAU DE CONTRÔLE POUR LA CONSTRUCTION DE LA SALLE DES FÊTES

MISSION SPS

Monsieur Maunoury rappelle le projet de la construction de la salle des fêtes, et la nécessité de retenir un coordinateur sécurité pour gérer la sécurité du chantier et valider la conformité des travaux. Ci-dessous résultat de l'appel d'offre lancé par l'Assistant Maitrise d'œuvre.

	Conception	Réalisation	Total
EXECO	750 €	2 250 €	3 000 €
APAVE	700 €	3 708 €	4 408 €
Qualiconsult	560 €	3 080 €	3 640 €
Socotec	725 €	4 280 €	5 005 €

Suite à l'exposé des dossiers reçus, le conseil municipal, décide de retenir le cabinet EXECO pour la mission SPS, pour la construction de la salle des fêtes.

BUREAU DE CONTROLE :

ci-dessous les 3 bureaux consultés :

APAVE 6 104 €

Qualiconsult 6 065 €

Socotec 8 350 €

Suite à l'exposé des dossiers reçus, le conseil municipal, décide de retenir le cabinet Qualiconsult comme bureau de contrôle, pour la construction de la salle des fêtes.

DÉLIBÉRATION RÉMUNÉRATION DE L'ARCHITECTE SCHNEIDER

Madame la maire rappelle que par délibération en date du 23 février 2021, le cabinet Schneider a été retenu comme architecte pour le projet de construction de la salle des fêtes.

Ci-dessous la décomposition de la rémunération de l'architecte pour le projet estimé à 970 000 €

Taux de rémunération de 8.20 % soit un coût total de 79 540 € qui se décompose comme il suit compte tenu des cabinets de sous-traitance :

Schneider : 59 640 €

BET Bader : 5 900 €

BET Boulard 14 : 12 000 €

BET DBTherm : 2 000 €

REPLACEMENT DES JEUX DE L'ÉCOLE

Suite à la non-conformité des jeux, plusieurs entreprises ont été consultés pour renouveler les jeux en passant sur un sol en gravelle roulée 2-8. Le lot terrassement sera chiffré en fonction de la structure choisie.

Fournisseurs	PROLUDIC		LUDOPARC		HUSSON	
Description	Entreprise de Vouvray. Jeux de Tilly de leur fabrication. Structure acier galva+ peinture. Panneau composite.		Fournisseur de Caen la mer. Situé à Gennevilliers, structure acier galva+ peinture. Panneau composite.		Fournisseur national. A chiffré le city de Tilly et n'était pas placé.	
Offre	<u>Toboggan + tripode + parcours</u>	<u>Structure complète</u>	<u>Toboggan + cabane escalade + parcours d'équilibre</u>	<u>Structure 2 tours</u>	Toboggan + parcours d'équilibre	Structure complète
Prix (avec pose)	8 979,12€ (TTC)	13 773,24€ (TTC)	11 851,44€ (TTC)	11 469,46€ (TTC)	12 692,28€(TTC)	10 496,10€ (TTC)

Suite à l'étude des propositions reçues, le conseil municipal décide de retenir l'offre de la société Proludic avec l'offre de 3 composants, pour un montant de 8 979.12 € TTC

Monsieur Cardon demande si ce projet est subventionnable.
Monsieur Maunoury se renseignera auprès de l'Andes.

INFORMATIONS DU CCAS

Une soirée cabaret est organisée le 16 octobre 2021 au « P'tit Bichou ».

Le coût de la soirée comprend le spectacle et le transport.

Madame la maire propose de fixer le prix de la soirée à 55€ par personne pour les habitants de Castine-en-Plaine et 64€ pour les personnes extérieures à la commune.

Le pass sanitaire est obligatoire.

Le repas pour les aînés est prévu le 14 novembre, le prix pour les accompagnants est fixé à 42 €. Le repas aura lieu à la salle des fêtes de Bourguébus. Le Pass sanitaire est obligatoire.

POINT ÉCOLE

La rentrée scolaire a eu lieu le 2 septembre 2021.

157 enfants inscrits répartis en 7 classes : PS-MS : 26 enfants, MS-GS : 26, GS-CP : 19, CP : 20, CE1 : 19, CE2-CM1 24, CM2 : 23

Transport scolaire : 19 enfants (11 pour Hubert-Folie et 8 pour Tilly) sont inscrits, il reste 3 places

POINT TRAVAUX

Monsieur Maunoury fait part des différents travaux en cours sur la commune :

Les cloches de Tilly et Hubert fonctionnent de nouveau. Celles de Rocquancourt sont fendues et attaquées par des insectes.

La réception des travaux du city stade de Tilly a eu lieu. Il reste les aménagements des abords à réaliser par les services de Caen la mer. Les bancs seront déplacés devant le terrain de pétanque.

La destruction de la salle des fêtes sera terminée mardi 21 septembre.

Une commission travaux aura lieu prochainement notamment avec le cabinet ADN pour la poursuite du projet de la médiathèque.

Les jeux d'Hubert-Folie seront rénovés.

Des travaux sur le réseau a eu lieu rue Jacques Prévert afin de résoudre le problème d'inondations.

L'étude concernant la rénovation des chaudières de l'école est en cours. Le coût est estimé à 114 000 €. Il est possible d'avoir des subventions de 30 à 40 %. La décision sera prise en novembre pour des travaux pendant l'été prochain, si le financement de ces travaux rentre dans le budget.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Mathon revient sur les incidents provoqués par l'installation des gens du voyage à Hubert-Folie. Un cycliste a été gravement accidenté. Suite à l'insistance de Monsieur Mathon, le préfet est intervenu pour ordonner l'expulsion des gens du voyage.

Madame Bouchard et Monsieur Mathon rappellent que les élus font le maximum par rapport à ces situations et qu'il est important que les habitants n'interfèrent pas dans le dialogue avec les gens du voyage. Sans soutien de la Préfecture, il n'y a pas d'intervention possible.

Monsieur Mathon a participé à une réunion du Giec portant sur le climat.

Monsieur Hay remercie pour la fête communale.

Madame Tani demande si la fête de la St Denis pourra avoir lieu : il faut trouver un prêtre pour la célébration.
Monsieur Hubert assistera à un séminaire de l'Andes le 20 novembre prochain. Il y a encore une place disponible.
L'Andes est une association chargée du sport. C'est un groupe d'échange pour la mise en place de la politique sportive de la commune. Ils sont en lien avec les JO.
Monsieur Cardon : des déchets verts ont été déposés au hameau de verrières
Madame Desbonnes demande s'il est possible de faire retirer les mauvaises herbes aux pieds des arbres rue de l'avenir : une demande de prestation sera envoyée à Caen la mer. Elle fait part également de la vitesse excessive des voitures rue de l'avenir.
Monsieur Villain fait part des problèmes de circulation le matin rue des aubépines. Madame la maire réfléchit à la possibilité de modifier le sens de circulation.
Monsieur Antoine demande que les poubelles publiques soient vidées plus régulièrement.
Monsieur Maunoury demande où en est le lotissement de Tilly : la mise en place des réseaux est en cours.
Madame Sueur s'inquiète du nombre important de rats sur Tilly.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 28 octobre 2021. La réunion adjoint le 18 octobre à 19 heures.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h30

Fait et délibéré en séance les jours mois et an ci-dessus, et ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme les jours mois et an susdits.